

FICHE DE CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE/COCONTRACTANT/CLIENT¹

Adresse du point de fourniture :

Rue :	Numéro :
Code postal :	
Localité :	
N° client :	

Ancien propriétaire/cocontractant/client (ci-après « Ancien Client ») :

Civilité :	Madame ☐	Monsieur ☐
Prénom(s) :		
Nom(s) :		
Société/Entreprise :		

Ancienne adresse pour l'envoi du décompte (Ancien Client):

Rue :	Numéro :
Code postal :	
Localité :	
Pays:	
Date de vente de la maison :	

Nouveau propriétaire/cocontractant/client (ci-après « Nouveau Client »):

Civilité :	Madame ☐	Monsieur ☐
Prénom(s) :		
Nom(s) :		
Date de naissance:		
Lieu de naissance :		
Rue :	Numéro :	
Code postal :		
Localité :		
Pays :		
Numéro de téléphone fixe :		
Numéro de portable :		
Adresse mail :		
Société / Entreprise :		
Siège social :		
Date d'emménagement :		
Numéro du compteur / POD :		
Relevé index du compteur :		
Date de lecture :		

¹ Veuillez noter que cette fiche vise uniquement le changement du client étant propriétaire de l'immeuble qui fait objet du contrat. Pour tout autre demande, merci de vous adresser directement à LuxEnergie S.A.

Nouvelle adresse pour l'envoi du décompte (Nouveau Client):	
Rue :	Numéro :
Code postal :	
Localité :	
Pays:	
Date de vente de la maison :	

L'adresse de facturation est identique à la nouvelle adresse : ☐	
Si différente, indiquer la nouvelle adresse de facturation :	
Rue :	Numéro :
Code postal :	
Localité :	
Pays:	

Le Nouveau Client reconnaît expressément et irrévocablement, en sa qualité de nouveau propriétaire/cocontractant/client, de reprendre, à conditions égales, le contrat de fourniture de chaleur (ci-après : le « Contrat ») qui lie LuxEnergie S.A. à l'Ancien Client, à son compte et le Nouveau Client reconnaît que le Contrat lui est opposable en toutes ses stipulations.

Le Nouveau Client reconnaît avoir pris connaissance du contenu du Contrat, d'en accepter le contenu dans son intégralité et de considérer que ses rapports contractuels avec LUXENERGIE soient régis par les stipulations dudit Contrat de la même façon que s'il y avait été personnellement partie depuis le début.

Le Nouveau Client et l'Ancien Client reconnaissent que leur attention a été attirée spécialement sur les stipulations ci-après du Contrat qui met dorénavant, entre autres, les obligations ci-après à leur charge :

*« 6.5. À défaut d'avoir rempli toutes les obligations, accompli toutes les démarches et s'être conformé aux exigences que le présent Contrat met à sa charge en matière de changement de propriétaire, locataire et/ou Bénéficiaire, le présent Contrat continuera à sortir tous ses effets entre Parties de sorte que le **Client** restera tenu de toutes les obligations que le Contrat met à sa charge, dont le paiement du prix de la Puissance de Chauffage Contractuelle et de la chaleur, indépendamment du fait que la Puissance de Chauffage Contractuelle et/ou la fourniture de chaleur ait ou non profité au nouveau propriétaire, locataire et/ou Bénéficiaire.*

*Dans l'hypothèse où le **Client** viendrait à céder tout ou partie de l'Immeuble et/ou des droits immobiliers qui s'y rattachent, faisant l'objet du présent Contrat et/ou à concéder un quelconque droit d'occupation, d'habitation et/ou d'usage se rapportant audit Immeuble et/ou auxdits droits immobiliers, il restera tenu de toutes les obligations, dont le règlement du prix de la chaleur et de la Puissance de Chauffage Contractuelle, dût-il ne pas ou plus en avoir profité en tout ou en partie, tant et aussi longtemps qu'il n'aura pas obtenu, suivant le cas, de la part du cessionnaire, du locataire, de l'occupant, de l'habitant, de l'usager et, de manière générale, du Bénéficiaire des droits cédés ou concédés l'engagement inconditionnel écrit que ce(s) dernier(s) adhère(nt) au présent Contrat et qu'il(s) reprend/reprennent toutes les obligations que le Contrat met à charge du **Client** ou que le(s) Bénéficiaire(s) accepte(nt) de conclure un nouveau contrat de fourniture de chaleur, à conditions égales avec celles résultant du présent Contrat, avec le **Fournisseur**.*

*6.6. Le **Client** ne sera déchargé de ses obligations à l'égard du **Fournisseur** qu'à partir du moment où il établira, preuve(s) écrite(s) à l'appui, avoir rempli toutes les obligations qui lui incombent en vertu du présent article 6. »*



Une copie du Contrat est annexée à la présente fiche de changement de propriétaire/cocontractant/client pour en faire partie intégrante.

Le Nouveau Client et l'Ancien Client reconnaissent avoir compris le sens et la portée de la présente fiche et ils consentent de manière expresse à la collecte et au traitement des données qu'elle contient.

Date :	
Signature de l'Ancien Client précédée de la mention « Lu et approuvé »	Signature du Nouveau Client précédée de la mention « Lu et approuvé »

Annexe : contrat de fourniture de chaleur

CONFORMITÉ AU CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE DE LA PROTECTION DES DONNÉES

LuxEnergie reconnaît et s'engage à respecter le cadre légal et règlement en vigueur régissant le traitement des données à caractère personnel (ci-après « Données Personnelles »), notamment le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des personnes en ce qui concerne le traitement des Données Personnelles et sur la libre circulation de ces données (Règlement Général sur la Protection des Données ci-après« RGPD ») et toute autre loi ou réglementation nationale applicable régissant le traitement des données à caractère personnel, applicable dans les pays membres de l'Union Européenne.